

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT
- Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Paul HEINTZ ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Martine JUNG
- Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Absent(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CD/2018/041 - 500 - Education
Proposition d'adoption de la Stratégie Bilinguisme et de deux projets de Conventions opérationnelles 2018-2022 (Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace et Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adopter une Stratégie Bilinguisme organisée selon 4 orientations, pour répondre aux enjeux et créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et la connaissance de l'Autre comme suit :
 - Orientation n°1 : intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,
 - Orientation n°2 : Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan,
 - Orientation n°3 : Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier,
 - Orientation n°4 : Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales ;
- d'approuver le projet de politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;
- de l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 000 € au fonds de concours Langue et Culture Régionales géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg au titre de la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;
- du principe de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 € par an à partir du 1er janvier 2019 au fonds commun Langue et Culture Régionales géré par le

Groupement d'intérêt public FCIP (Formation Continue et Insertion Professionnelle) dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif de chaque exercice budgétaire ;

- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle détaillant la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace précitée, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022, à conclure avec le Département du Bas-Rhin, le rectorat de l'Académie de Strasbourg, la Préfecture de Région, le Département du Haut-Rhin et la Région, figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération, et d'autoriser son président à signer cette convention ;

- de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 66 500 € par an sur la période 2019 à 2022 à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Bilinguisme précitée sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif ;

- d'approuver les termes du projet de partenariat à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;

- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle de partenariat et de financement à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et la Région figurant en annexe 2 jointe à la présente délibération et d'autoriser son président à signer cette convention ;

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver les termes de tout acte (conventions et avenants) afférent aux deux conventions opérationnelles concernées ;

- d'autoriser le versement de 350 000 € (correspondant à la période de septembre à août 2018) au fonds de concours Langue et Culture Régionales, géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg, dès signature de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace conclue pour la période 2018-2022.

Non participation au vote : Madame Michèle ESCHLIMANN

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181022-lmc1120723-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 25/10/18